

AFFAIRE MARINA SABATIER

*La Cour Européenne des Droits de l'Homme a examiné la requête  
d'Innocence en Danger et a décidé de la communiquer au Gouvernement  
français*

La requête déposée par Innocence en Danger devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme a passé le stade de l'examen préliminaire de recevabilité. Elle a été communiquée au Gouvernement français pour observations et réponses.

Le sort de Marina Sabatier, désormais bien connu des citoyens français, révèle les dysfonctionnements étatiques qui ont conduit à son décès. Après un classement sans suite le 10 octobre 2008 malgré les suspicions de maltraitances des institutrices et médecins scolaires, Marina est hospitalisée pendant un mois du 27 avril au 26 mai 2009 pour des plaies importantes aux pieds. Cette hospitalisation aurait dû relancer l'affaire mais malgré l'information préoccupante adressée à l'ASE par le directeur de l'école de Marina à cette époque, jamais le Parquet ne demandera la réouverture de l'enquête.

Des visites des services sociaux ont lieu à la fin du mois de septembre 2009, sans rien remarquer alors que Marina est décédée depuis le 6 août 2009, suite à des actes de torture perpétrés par ses propres parents : laissée nue l'après-midi du 6 août 2009, privée de repas du soir, mise de force dans un bain d'eau froide, la tête immergée à plusieurs reprises, des coups portés à la tête, des insultes, puis finalement abandonnée toute la nuit dans une cave dénudée au milieu de ses déjections.

Innocence en Danger, déjà partie civile dans le procès des parents de Marina, mais consciente que l'inadmissible négligence des services sociaux et de la Justice a également conduit au décès de la petite fille, a assigné l'État français en responsabilité ; néanmoins la Justice française conclut à l'absence de faute de l'État. Innocence en Danger, représentée et aidée gracieusement par Me Grégory THUAN DIT DIEUDONNE, a déposé une requête auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, afin que les dysfonctionnements des services publics soient reconnus, et l'État français condamné.

**Contact : Maître Grégory THUAN DIT DIEUDONNE**

Tel. : 09 83 29 93 15 et 06 20 88 14 51

Email : [gregory.thuan.avocat@gmail.com](mailto:gregory.thuan.avocat@gmail.com)